



ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Créée le 15 mai 1841- reconnue d'utilité publique le 15 décembre 1846

Membre de la Conférence Nationale des Académies des Lettres, Sciences et Arts

Le vendredi 13 novembre 2026 à 18 heures
en la **Maison de la Vie associative**, 122 bis, rue du Barbâtre à Reims

Les élections municipales à Reims sous la monarchie censitaire au XIXe siècle

Par Jean-François BOULANGER, Professeur agrégé d'Histoire

Pourquoi étudier la vie politique de Reims sous l'angle principalement municipal entre 1814-15 et 1848 ?

Ce travail peut trouver sa place dans une problématique initiée par Maurice Agulhon, celle de la descente vers la base d'une pratique apaisée et démocratique au sein de la société française majoritairement rurale à l'époque.

Ici, il s'agit de voir cette évolution pour une ville industrielle dans le cadre d'un régime censitaire.

Qui participe alors au débat politique ?

Qui a le pouvoir dans la ville ?

Dans quels cadres ce débat a-t-il lieu ?

On verra qu'il concerne d'abord l'élection des députés puis, celle du Conseil municipal, mais dans le cadre d'un scrutin qui parcellise un corps électoral déjà peu nombreux et qui est peu favorable au débat sur la politique municipale, et qui est encore moins le reflet de la politique nationale.

Le principe électoral s'applique également à la garde nationale et au tribunal de commerce, enjeu sans doute plus stratégique dans le cadre de l'entre-soi censitaire.

Cependant à la fin de la période, les exclus du suffrage deviennent des spectateurs actifs de la vie politique locale.

✉ 17, rue du Jard - 51100 REIMS

☎ 03 26 91 04 49 (Répondeur) / Courriel : academie.nationale.reims@wanadoo.fr

Site web : <http://www.academie-nationale-reims.fr> / <https://www.facebook.com/academienationalereims>